

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **14 novembre 2017 à 20h**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers: M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
M. Réjean Sauvé  
Mme Aline Nault  
M. Alexandre Zalac  
M. Willy Mouzon

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**177-11-17**

**Ouverture de la séance**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**178-11-17**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**179-11-17**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**180-11-17**

**Diocèse de Valleyfield – Souper Prêt d'Honneur**

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu d'effectuer une contribution financière au montant de 100.00 \$. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire «SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS» portant le numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Discours de la mairesse**

La mairesse présente son discours concernant les orientations à venir pour la municipalité.

**Attribution des dossiers aux élus**

Maire suppléant	M. Zalac
Comité des ressources humaines	M. Zalac, Mme Isabelle Paré
Voirie	M. Steven Strong-Gallant
Loisirs	M. Willy Mouzon
Sécurité civile et routière	Mme Aline Nault
Urbanisme	M. Réjean Sauvé, M. Steven Strong-Gallant

**181-11-17**

**Mandat du CCU / Changement de deux (2) conseillers**

**CONSIDÉRANT** le règlement 182, entré en vigueur le 12 octobre 2010 et qui prévoit que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans et qu'il doit être composé de six membres ayant le droit de vote dont deux élus municipaux et quatre citoyens;

**ATTENDU QUE**, M. Mario Cardinal et M. Paul Cozens, ne font plus partie du conseil municipal suite au scrutin du 5 novembre 2017 et qu'il reste une année au mandat actuel du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu que, M. Réjean Sauvé et M. Steven Strong-Gallant soient nommés sur le comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Paul Cardinal et de M. Paul Cozens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**182-11-17**

**Nomination du représentant auprès de la CRSBP**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu que M. Willy Mouzon soit nommé afin de représenter la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (Réseau BIBLIO de la Montérégie).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**183-11-17**

**Nomination de la représentante et de sa remplaçante auprès de Transport Soleil**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que le conseilère Mme Aline Nault soit déléguée pour représenter la municipalité auprès de l'organisation Transport Soleil, et que Mme Isabelle Paré pourra la remplacer advenant qu'elle ne soit pas disponible, et ce, à compter de maintenant et pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**184-11-17**

**Changement d'un signataire des effets de la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean Lalonde n'exerce plus les fonctions à titre de maire depuis le scrutin du 5 novembre 2017 et que Mme Julie Lemieux a été élue mairesse.

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu et que Mme la Mairesse, Julie Lemieux soit autorisée à signer les effets bancaires et tous les documents relatifs à sa fonction. Les signataires autorisés de la municipalité sont donc; Mme Julie Lemieux, M. Alexandre Zalac et Mme Louise Sisle Héroux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**185-11-17**

**Fermeture des bureaux – temps des fêtes**

**CONSIDÉRANT** la politique de vacances des employés, qui permet deux semaines de vacances pendant la période des Fêtes, le bureau de la Municipalité sera fermé à compter du jeudi 21 décembre 2017 à compter de midi au 8 janvier 2018.

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'autoriser la période de vacances telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**186-11-17**

**Adhésion à un contrat d'assurance collective**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR : M. Willy Mouzon**

**APPUYÉ PAR : M. Steven Strong-Gallant**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

**QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**187-11-17**

**Renouvellement du contrat d'assurance municipal**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'effectuer le renouvellement du contrat d'assurance municipal et d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre du Groupe Ultima inc. au montant de 10 166 \$ en règlement de la facture du 17 octobre 2017. La police d'assurance entrera en vigueur à compter du 31 décembre 2017 et expirera au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil. (*Aucune dépense n'a été effectuée*)

**Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation financière 2018 – Rôle triennal 2018-2020**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**Avis de motion – Règlement de taxation numéro 226-2018**

Avis de motion est donné par, M. Alexandre Zalac, qu'à une prochaine séance il sera adopté le «*Règlement de taxation numéro 226-2018*» pour l'année 2018.

**Avis de motion – Modification du Règlement de tarification numéro 211-2015**

Avis de motion est donné par M. Réjean Sauvé, qu'à une séance ultérieure il sera adopté les modifications au «*Règlement n° 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux*».

**188-11-17**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **66 588,75 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1700228 à C1700257	<b>35 138,28 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1700114 à L1700133	<b>16 689,12 \$</b>
Chèques de salaires nos D1700170 à D1700194	<b>14 761,35 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>66 588,75 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**189-11-17**

**Remboursement de taxes**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à des montants de taxes payés en trop, des remboursements sont effectués comme suit :

3832 85 6330 0 000 0000	1132.04 \$
3833 58 2274 0 000 0000	216.37 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**190-11-17**

**Formation technique avec la Coopérative d'informatique municipale**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 225.00 \$ toutes taxes en sus, libellé à la Coopérative d'informatique municipale pour la formation technique pour le fichier statistique et le module Élection. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-130-00-454).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**191-11-17**

**Avis de publication du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2018-2019-2020**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 229.00 \$ toutes taxes en sus, libellé à Viva Média inc. pour l'avis public publié le 18 octobre 2017. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-130-00-340).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**192-11-17**

**Achat de fournitures de bureau pour les élections**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 2 393.00 \$ toutes taxes en sus, libellé aux Éditions juridiques FD pour l'achat de 3000 bulletins de vote. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-140-00-670).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**193-11-17**

**Autorisation de paiement de l'achat du sel**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture n° 5300330623 datée du 13 novembre 2017 concernant l'achat du sel de route pour la saison 2017-2018;

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de la compagnie Windsor au montant de 7 362,53\$ toutes taxes en sus pour l'achat de 78,71 tonnes de sel au prix de 93,54\$/ tonne. Que cette dépense soit payée à même le poste budgétaire (02-330-00-635).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**194-11-17**

**Autorisation de paiement du gravier abrasif et sable**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture n° 805240 concernant l'achat de 167,04 tonnes de pierre abrasive 0-5mm propre au prix de 20.50 \$/tonne pour un montant total de 3 424,32\$ toutes taxes en sus et la facture n° 805239 de 175,36 tonnes de sable au prix de 14.50 \$/tonne pour un montant total de 2 542,72 la route incluant le transport pour la saison 2017-2018;

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de la compagnie AEL Expert au montant de 5 967,04\$ toutes taxes en sus. Que ces dépenses soient affectées aux comptes budgétaires n<sup>os</sup> 02-330-00-621 et 02-330-00-622.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**195-11-17**

**Autorisation de virements de crédit**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires selon la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**GESTION DU TERRITOIRE**

**196-11-17**

**Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet de Règlement modifiant le Règlement n°153 relatif au plan d'urbanisme en détachant une partie de la zone d'affectation Conservation-Mont Rigaud pour les rattacher à la zone d'affectation Résidentielle «C» Mont Rigaud ET en modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de détacher une partie de la zone conservation Cons-13 pour la rattacher à la zone résidentielle RC-15.**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 155-1**

**Règlement modifiant le Règlement n°153 relatif au plan d'urbanisme en détachant une partie de la zone d'affectation Conservation-Mont Rigaud pour les rattacher à la zone d'affectation Résidentielle «C» Mont Rigaud ET en modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de détacher une partie de la zone conservation Cons-13 pour la rattacher à la zone résidentielle RC-15.**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement numéro 153 relatif au plan d'urbanisme et le Règlement de zonage numéro 155;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le plan 3 du règlement numéro 153 et le plan 0409 du règlement numéro 155 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation est prévue ultérieurement relativement au présent projet de règlement,

**ATTENDU QU'** un «avis de motion» pour la présentation du présent projet de règlement a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1)

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par** M. Réjean Sauvé  
**Appuyé par** M. Steven Strong-Gallant

**Et résolu**

Que le premier projet de règlement numéro 155-1 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage numéro 0409 annexé au règlement de zonage numéro 155 est modifié de la façon suivante :

En détachant les lots 2775284 et 2399172 de la zone Cons-13 se trouvant à l'est du chemin St-Henri afin de les annexer à la zone résidentielle RC-15.

Le tout tel que montré sur le plan joint au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le plan 3 (LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION) annexé au règlement numéro 153 relatif au plan d'urbanisme est modifié de la façon suivante :

En détachant les lots 2775284 et 2399172 de la zone d'affectation Conservation-Mont Rigaud pour les rattacher à la zone d'affectation Résidentielle «C» Mont Rigaud.

Le tout tel que montré sur le plan joint au présent règlement comme annexe «B» pour en faire partie intégrante

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur au cours de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

---

Julie Lemieux, mairesse

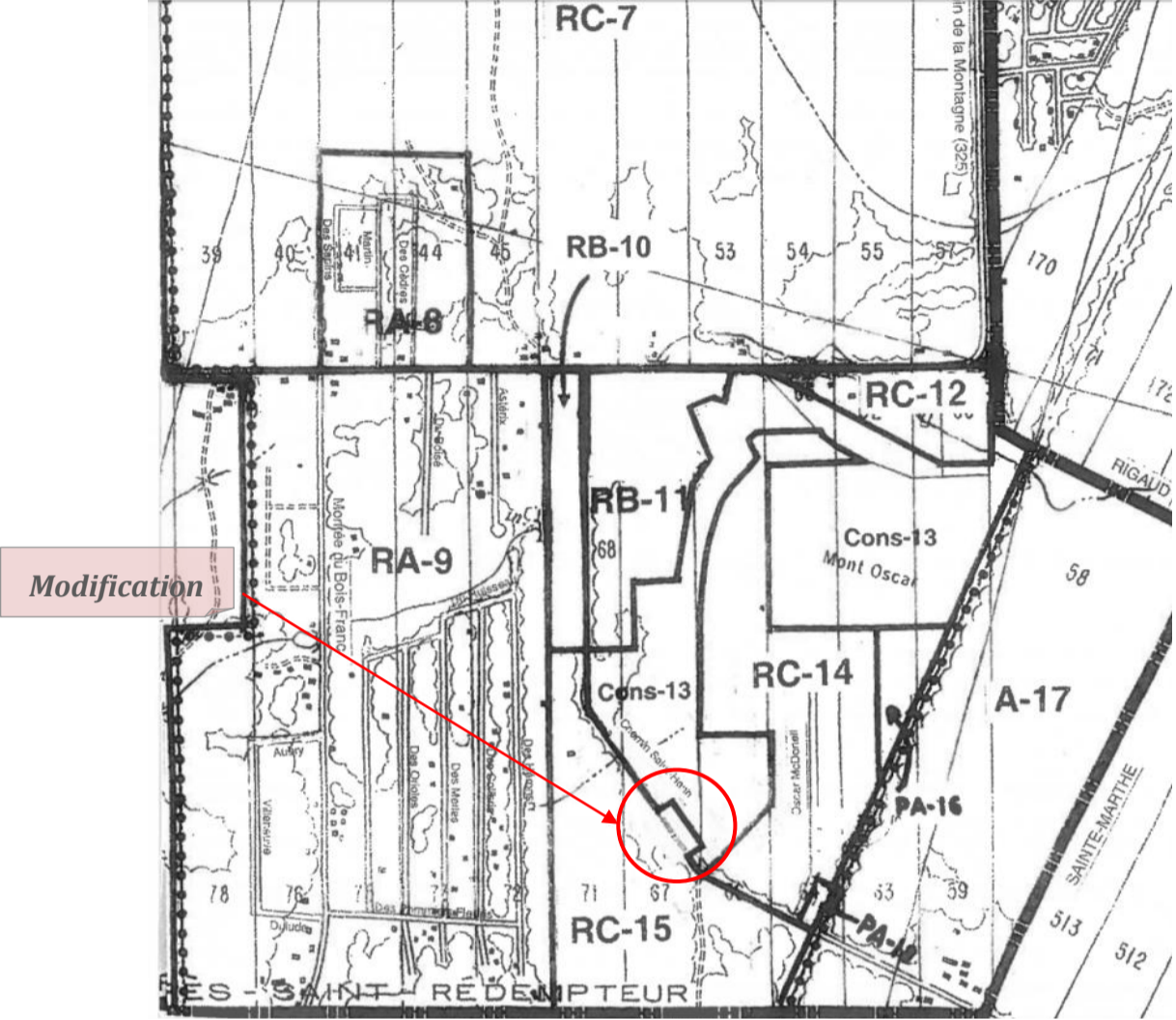
---

Louise Sisle-Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

*Adoption du premier projet le 14 novembre 2017*  
*Avis de motion donné le 14 novembre 2017*  
*Assemblée de consultation tenue le .....*  
*Adoption du second projet le .....*  
*Adopté le .....*  
*Certificat de conformité émis le .....*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

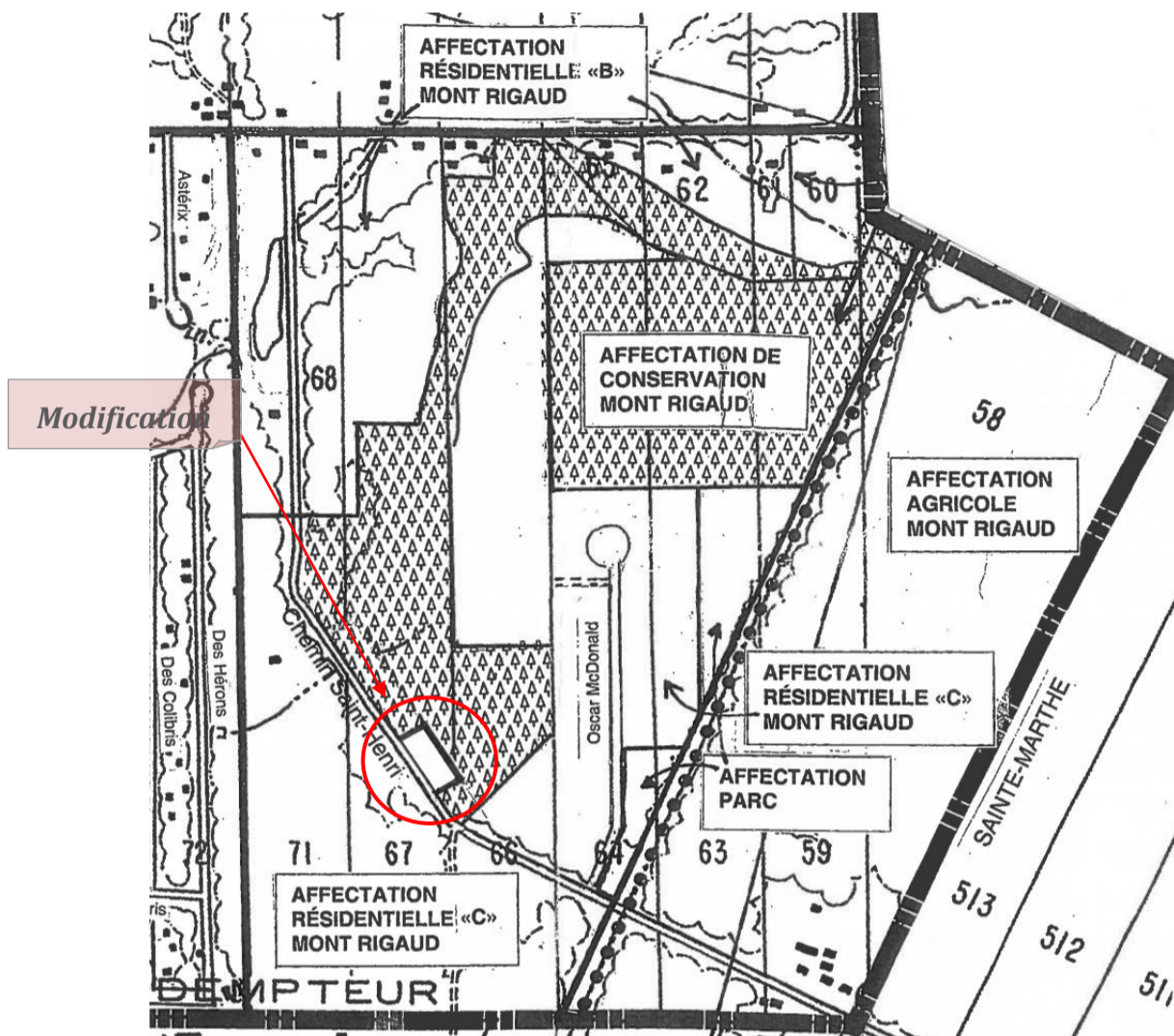
ANNEXE «A»  
Plan de zonage # 0409 modifié





ANNEXE «B»

Plan 3 modifié (LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION)



197-11-17

Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2017

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 155;
- ATTENDU QUE** la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 155 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;
- ATTENDU QU'** un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 11 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par : M. Willy Mouzon

Appuyé par : Mme Aline Nault

Et résolu

Que le règlement numéro 224-2017 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 502 du Règlement de zonage numéro 155 est modifié par l'ajout à la suite du point i) du point suivant :

« j) Les véhicules, les remorques, ou tout élément conçu à l'origine comme une partie d'un véhicule, et servant de bâtiment.»

**ARTICLE 3**

L'annexe 3 du Règlement des permis et certificats numéro 157 est modifié par l'ajout à la définition du mot *Bâtiment* de l'expression suivante :

« autre qu'un véhicule, une remorque, ou un bien conçu à l'origine comme un véhicule ou une partie de véhicule»

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur au cours de la séance tenue le 14 novembre 2017.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Madame Louise Sisle-Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

*Avis de motion donné le 11 juillet 2017*  
*Adoption du premier projet le 8 août 2017*  
*Assemblée de consultation tenue le .....2017*  
*Adoption du second projet le 2017*  
*Adopté le ..... 2017*  
*Certificat de conformité émis le ..... 2017*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**198-11-17**

**Travaux de reprofilage de fossés**

**CONSIDÉRANT** les plaintes reçues de citoyens concernant divers travaux de profilage de fossé en regard des diverses problématiques lors de forte pluie;

**CONSIDÉRANT** la promesse de subvention accordée par le Ministère des Transports, en date du 16 août 2017 au montant de 10 500 \$;

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que la municipalité autorise la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise «*Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» au montant de 3 755,00 \$ toutes taxes en sus pour le reprofilage de trois (3) fossés; rue Sapin, rue des Hérons et rue des Merles. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire «*Travaux de voirie subventionnée*» (02-330-00-532).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**199-11-17**

**Travaux urgents d'excavation et de nivellement**

**CONSIDÉRANT** l'état de délabrement de certains chemins en pierre et vu l'urgence d'effectuer des travaux de réfection avant qu'un incident se produise, des travaux de remplissage de trous et de nivellement ont été requis sur les rues des Orioles, Mélèzes, Oscar McDonnell, des Sources, du Ruisseau et des Frênes.

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'entreprise « *Yves Dupras inc.* » au montant de 1 474,00 \$ toutes taxes en sus pour les travaux effectués. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-320-00-531).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**200-11-17**

**Honoraires professionnels**

**CONSIDÉRANT** les diverses problématiques reliées au système de climatisation et de température, une visite urgente a été demandée afin de coordonner divers travaux pour déterminer le mandat du plombier, frigoriste et ventilation ainsi que la problématique d'une pompe qui fuyait du glycol.

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise « *Énergam inc.* » au montant de 3 163,38 \$ toutes taxes en sus pour l'expertise concernant la coordination des différents corps de métier. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-701-21-410).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**201-11-17**

**Travaux urgents de toiture**

**CONSIDÉRANT** les pluies abondantes des derniers jours et le risque d'infiltration d'eau vu l'état de délabrement de la toiture du Centre socioculturel. Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre du fournisseur « *Les Toitures Ad Vitam* » au montant de 2 000 \$ toutes taxes en sus pour les travaux de réparation des bardeaux arrachés et de l'installation du solin de métal. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-701-21-522).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**202-11-17**

**Travaux urgents – remplacement d'un compresseur**

**CONSIDÉRANT** les problématiques techniques du système de climatisation du mois d'octobre et les engagements municipaux envers des citoyens. Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise « *Pinet inc.* » au montant de 2 995,17 \$ toutes taxes en sus pour les travaux d'entretien et le remplacement du compresseur de la géothermie de l'étage. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-701-21-522).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**203-11-17**

**Travaux d'entretien – vérification générale de la pression des puits**

**CONSIDÉRANT** les problématiques techniques du système de climatisation des mois de septembre et octobre dernier et vu la responsabilité municipale envers les divers engagements avec des citoyens. Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise « *Ferblanterie Formair* » au montant de 325,00 \$ toutes taxes en sus pour la vérification générale de la pression des puits, équilibrage de glycol, changement des filtres et déblocage des drains. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-701-21-522).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**204-11-17**

**Travaux d'entretien – vérification du système de climatisation**

**CONSIDÉRANT** les problématiques techniques du système de climatisation des mois de septembre et octobre dernier et vu la responsabilité municipale envers les divers engagements avec des citoyens. Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise «*Régulvar*» au montant de 910,00 \$ toutes taxes en sus pour problème de circulation d'eau et de démarrage. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-701-21-522).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**205-11-17**

**2<sup>e</sup> versement – vidange collective des fosses septiques**

Adoption d'une résolution concernant le deuxième versement de la Municipalité pour le nettoyage de 71 fosses et 10 excédents de tuyaux, en règlement de la facture n° 28521 et qui doit être payé au plus tard le 30 novembre 2017.

Il est proposé par M. Steven Strong-Gallant, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à l'ordre de la firme «*Fosse Septique Sanibert inc.*» au montant de 9 796,57 \$ toutes taxes en sus. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire (02-414-00-529).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DIVERS**

**206-11-17**

**Dîner de Noël des employés**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'organiser un dîner de Noël pour les employés de la municipalité et ainsi de procéder à la fermeture de l'Hôtel de Ville à compter de midi le 21 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

1. Adoption du budget pour l'année 2018, le 12 décembre à 19h30.

**Période de questions**

**207-11-17**

Suite à cette période de questions, il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Steven Strong-Gallant et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 29.

---

Julie Lemieux, mairesse

---

Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière